



*Philippe Latombe
Député de la Vendée
Commission des Lois*

Communiqué de presse

Le 22 juillet 2022,

C'est avec satisfaction que j'ai appris que S3NS avait renoncé à une communication institutionnelle prêtant à confusion en ce qu'elle consistait à se faire passer, si l'on en faisait une lecture superficielle, pour un cloud de confiance, au sens de la qualification SecNumCloud mise en place par l'ANSSI à destination des opérateurs du Cloud. La ficelle était un peu grosse.

Cependant, ce rétropédalage bienvenu ne règle absolument pas les problématiques de fond posées par le choix du cloud américain. Tout d'abord, alors que l'offre commerciale ne sera pas opérationnelle avant le second semestre de 2024, Thales et Google annoncent prématurément sa disponibilité future pour, de leur propre aveu, encourager les clients à signer d'ores et déjà un contrat de services d'hébergement basé sur Google Cloud, sans les garanties de sécurité et les garanties juridiques de la qualification SecNumCloud. Autrement dit, un produit qui n'existe pas encore : plus virtuel, tu meurs !

Se pose aussi toujours la question de l'immunité aux législations extraterritoriales, en l'occurrence américaines, d'autant que les serveurs, s'ils appartiennent à Thales, lui seront vendus par Google, seront placés dans un data center opéré par Google et avec des spécifications techniques imposées par Google, car nécessaires pour permettre au logiciel de fonctionner correctement. Si l'on ajoute l'impossibilité d'auditer correctement le code source, on peut, sans faire preuve d'un esprit maladivement suspicieux, se demander qui sera réellement maître des données, même si chiffrées... Voilà une question qui fait...S3NS, justement.